



En juin 2019, le **Conseil d'État** a accueilli le **procès fictif** sur la responsabilité d'un accident causé par un véhicule autonome. Entourés à cette occasion d'étudiants de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon et d'entreprises engagées dans ces projets technologiques, les étudiants ont pu plaider avec la participation d'auditeurs du Conseil d'État.

### Le Conseil d'État, partenaire d'une démarche novatrice d'expérimentation et d'application du droit

Initiée il y a trois ans de la collaboration entre la cour administrative d'appel de Lyon et la faculté de droit de l'université catholique de Lyon (UCLy), l'organisation de procès fictifs offre chaque année la possibilité à seize étudiants en droit d'endosser les rôles de magistrats et d'avocats. L'exercice leur permet de juger de problématiques en lien avec des cas concrets de technologies encore en développement, au regard du droit actuel, dans le cadre d'affaires fictives. Un exercice formateur et une manière, comme le note Régis Fraisse, président de la cour administrative d'appel de Lyon et membre de l'équipe pédagogique, de montrer que, précisément « *le droit n'est pas une matière déconnectée de la réalité, il est en prise directe avec les questions de société et il poursuit une finalité, celle d'assurer le vivre ensemble* ».

Ces procès s'inscrivent aussi dans le cadre d'un projet à dimension européenne mené en partenariat avec d'autres universités et retenu en 2019 par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus +.

### « ILS ONT DIT

#### Michel CANNARSA

Directeur de la faculté de droit de l'UCLy

La cour administrative d'appel de Lyon joue un rôle moteur dans ce projet, tant en amont, pour le choix des sujets, qu'en matière de formation et d'accompagnement pédagogique. Pour les juristes, le travail d'expérimentation mené sur des cas concrets nourrit une réflexion pertinente. Les étudiants pour leur part mesurent la chance qui leur est donnée de participer à cette forme de pédagogie innovante. Lors de l'audience au Conseil d'État, ils ont eu le privilège de confronter leurs arguments avec quatre maîtres des requêtes qui se sont prêtés au jeu du délibéré. C'est une expérience exceptionnelle, propice à susciter des vocations.

#### Marjolaine MONOT-FOULETIER

Professeur à l'UCLy - HDR, directrice des cliniques juridiques

Pour les étudiants, pouvoir se projeter concrètement dans leur futur métier potentiel leur permet de confirmer ou de préciser leur orientation. Placés en situation réelle d'exercice, certains vont même s'y révéler, bien mieux que dans le cadre de travaux universitaires classiques. Les étudiants sont également en mesure de se rendre compte de ce qu'est la réalité du droit et du métier de juriste : savoir s'adapter à une situation qui comporte différents enjeux et faire preuve de créativité pour la résoudre.